

Crédits supplémentaires pour 2024

(1^{re} série)

Préavis N° 2024/20

Lausanne, le 2 mai 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2024, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>4'513'200.00</u>	<u>-2'612'500.00</u>	<u>1'900'700.00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>13'800.00</u>	<u>0.00</u>	<u>13'800.00</u>

2. Détail des demandes

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		Directions				TOTAL PAR NATURE	
		Culture et développement urbain	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers		
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation	170'700			553'000	723'700
	303	Assurances sociales				50'600	50'600
	304	Caisses de pensions et de prévoyance				78'300	78'300
	305	Assurances accidents et maladie				1'500	1'500
	309	Autres charges des autorités et du personnel				3'800	3'800
	311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules		14'000		307'200	321'200
	312	Achat d'eau, d'énergie, de combustible			-10'000		-10'000
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire		400'000	212'800	2'106'000	2'718'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques			150'000		150'000
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais - Effectif				27'400	27'400
	318	Honoraires et prestations de services	-13'800		401'300	60'400	447'900
		Total des charges	156'900	414'000	754'100	3'188'200	4'513'200
	438	Prestations facturées aux crédits d'investissements			-57'300		-57'300
	439	Autres recettes			-364'000		-364'000
	451	Participations et remboursements		-294'500		-1'777'200	-2'071'700
	480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement		-119'500			-119'500
	Total des revenus	0	-414'000	-421'300	-1'777'200	-2'612'500	
	TOTAL PAR DIRECTION	156'900	0	332'800	1'411'000	1'900'700	
	Page du préavis	page 3	page 4	page 5	page 8		

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

		Services		TOTAL PAR NATURE	
		10 Secrétariat municipal	14 Service de l'urbanisme		
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation		170'700	170'700
	318	Honoraires et prestations de services	-13'800		-13'800
	Total des charges		-13'800	170'700	156'900
	Total des revenus		0	0	0
	TOTAL CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN		-13'800	170'700	156'900
Page du préavis		page 3	page 3		

10 Secrétariat municipal

Outil de gestion des séances de la Municipalité et du conseil communal

		Budget	Crédit suppl.
10.318	Honoraires et prestations de services	CHF 2'370'000.-	CHF -13'800.-

Voir détail sous C. Crédits d'investissement du patrimoine administratif – Culture et développement urbain – sous division 10 « Secrétariat municipal ».

14 Service de l'urbanisme

Engagement de plusieurs auxiliaires dans différentes unités du service de l'urbanisme

		Budget	Crédit suppl.
14.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF 5'242'300.-	CHF 170'700.-

14200 : l'Office des permis de construire fait face à trois absences maladie qui nécessitent des remplacements par des auxiliaires encore en cours de formation. Dès octobre 2023, l'Unité a pu compter sur l'engagement d'une collaboratrice en PET (payée par le chômage) dont l'intégration et l'efficacité nous ont amené à lui proposer un contrat d'auxiliaire à 100%, qui a été prolongé jusqu'à fin décembre 2024 aux vus des besoins dans la durée de l'Unité.

14300 : Deux collaboratrices urbanistes cheffes de projet sont actuellement en congé maternité depuis fin 2023. Elles ont souhaité pouvoir prendre quelques semaines supplémentaires avant de reprendre le travail dans un premier temps à des taux réduits. Le Service a pu engager deux collaborateurs auxiliaires en contrat à durée déterminée pour des durées de 6 mois pour pallier ces absences et taux partiels. Une partie de ces

traitements n'est donc pas couverte par les assurances perte de gain. Par ailleurs, une autre collaboratrice cheffe de projet quittera son poste à fin mai 2024 pour un autre poste au sein de la Ville. Le temps de mener les démarches pour son remplacement, le poste devrait rester vacant quelques mois.

14500: L'Unité Patrimoine doit faire face à l'absence maladie puis au congé maternité d'une collaboratrice ainsi qu'au départ d'une autre collaboratrice qui a nécessité l'engagement d'une personne expérimentée capable de traiter les dossiers en retard pour un contrat d'auxiliaire d'une année à 60% afin de répondre aux obligations de la révision du recensement architectural cantonal (+25% de bâtiments de compétence communale à traiter, en l'espace de trois ans).

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		Services		
		24	TOTAL PAR NATURE	
		Service social		
NATURE	311	Achats de mobiliers, matériel, machines et véhicules	14'000	14'000
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	400'000	400'000
		Total des charges	414'000	414'000
	451	Participations et remboursements	-294'500	-294'500
	480	Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	-119'500	-119'500
		Total des revenus	-414'000	-414'000
TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE		0	0	
Page du préavis		page 4		

24 Service social

240 Direction et support

Achat de matériel informatique pour les collaborateurs du CSR de Lausanne

		Budget	Crédit suppl.
240.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF 38'000.-	CHF 14'000.-
240.480	<i>Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement</i>	CHF 0.-	CHF -14'000.-

Le Service social Lausanne (SSL) a souhaité pouvoir faire l'acquisition de 75 lecteurs QR code pour les collaboratrices et collaborateurs administratifs afin de faciliter la saisie des paiements dans le système de gestion MAORI.

La dépense a été validée par le Canton (DGCS) et ce dernier a autorisé le SSL à utiliser le fonds de réserve général afin de couvrir les frais.

244 Agence d'assurances sociales

Réaménagement du 1er étage du bâtiment de Chauderon 7

		Budget		Crédit suppl.	
244.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	0.-	CHF	400'000.-
244.451	<i>Participations et remboursements</i>	<i>CHF</i>	<i>-7'659'000.-</i>	CHF	-294'500.-
244.480	<i>Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement</i>	<i>CHF</i>	<i>0.-</i>	CHF	-105'500.-

Le Service social Lausanne souhaite réaménager le 1^{er} étage du bâtiment de Chauderon 7 afin d'offrir des conditions de travail adaptées pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que l'amélioration de l'environnement d'accueil de la population à l'Agence d'assurances sociales de Lausanne.

Les travaux ont été chiffrés à CHF 450'000.-. Ils seront financés par le Canton à hauteur de CHF 400'000.- via l'utilisation du fonds de réserve des agences d'assurances sociales (AAS) et un complément de subvention. Le solde de CHF 50'000.- sera financé par le propriétaire de l'immeuble (CPCL).

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		29	31	
		Service des gérances	Service des parcs et domaines	TOTAL PAR NATURE
312	Achats d'eau, d'énergie, de combustible	-10'000		-10'000
314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	212'800		212'800
315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	150'000		150'000
318	Honoraires et prestations de services		401'300	401'300
Total des charges		352'800	401'300	754'100
438	Prestations facturées aux crédits d'investissements		-57'300	-57'300
439	Autres recettes	-20'000	-344'000	-364'000
Total des revenus		-20'000	-401'300	-421'300
TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE		332'800	0	332'800
Page du préavis		page 6	page 7	

29 Service des gérances

Remplacement des sources lumineuses par des LED des bâtiments de Chauderon 7-11

		Budget	Crédit suppl.
29.312	<i>Achats d'eau, d'énergie, de combustible</i>	CHF 4'407'300.-	CHF -10'000.-
29.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	CHF 1'500.-	CHF 150'000.-
29.439	<i>Autres recettes</i>	CHF -4'578'600.-	CHF -20'000.-

Chauderon 7-9-11

Le site de Chauderon a été identifié par la Direction de l'énergie (DGE-DIREN), dans son rapport d'audit délivré en décembre 2023, comme site « grand consommateur », ce qui nous oblige à prendre des mesures d'économie d'énergie.

Cet audit a relevé la nécessité de remplacer les sources lumineuses existantes par du LED.

Les travaux étant à charge du consommateur (locataire) d'électricité, il nous incombe de procéder à ces travaux d'optimisation.

Nous profitons de cette démarche pour optimiser le système de commande d'éclairage en passant sur de la détection de présence qui aura une incidence directe sur l'économie d'énergie.

Le bureau d'ingénieurs mandaté a estimé le coût des travaux à CHF 600'000.- pour l'ensemble du site de Chauderon 7, 9 et 11 avec une incidence sur la consommation d'énergie représentant une économie annuelle de quelques CHF 124'100.-, soit un retour d'investissement d'environ cinq ans.

Ces travaux d'une certaine ampleur seront réalisés sur deux ans, soit en 2024 pour les bâtiments de Chauderon 7 et 11 (CHF 150'000.-), ensuite en 2025 pour Chauderon 9 (CHF 450'000.-).

En outre, le programme Equiwatt soutien ce type de mesure à hauteur de CHF 20'000.-.

Ce même principe de financement a été appliqué pour le bâtiment de la rue du Port-Franc 18 (voir Crédit supplémentaire 1re série de 2021 n° CS/1/18).

Le tableau, ci-dessous, résume l'investissement par immeuble ainsi que le retour sur investissement :

Immeubles	Coût des travaux TTC	
Chauderon 7	CHF 121'000.-	
Chauderon 11	CHF 24'000.-	
Divers et imprévus	CHF 5'000.-	
Soit un investissement total de	CHF 150'000.-	
Représentant une économie annuelle d'énergie d'environ	118'684	kWh
Représentant à ce jour une économie financière annuelle estimée à	CHF 37'400.-	
Prix de l'énergie : CHF 0.315/kWh		
Soit un retour sur investissement d'environ 4 ans		

Pour 2024, une économie d'énergie partielle, compte tenu de la finalisation des travaux, est estimée à CHF 10'000.-.

Patrimoine financier - Chablais 18 : Incendie du 20 février 2023

		Budget		Crédit suppl.	
29.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	6'641'600.-	CHF	212'800.-

Suite à un incendie qui a ravagé l'immeuble en question le 20 février 2023, l'intérieur et l'ensemble des installations techniques ont été détruits. Le crédit supplémentaire 2^e série 2023 de CHF 315'000.- adopté a permis d'exécuter les travaux de nettoyage et d'évacuation dont le coût s'est élevé à CHF 102'229.-.

Toutefois, en raison du délai de validation par l'ECA des devis portant sur la remise en état du bâtiment, le solde des travaux n'a pu débuter que fin janvier 2024. Cette situation nécessite une nouvelle demande de crédit supplémentaire pour l'exercice 2024.

Pour rappel, le coût de ces travaux sera en grande partie compensés par l'indemnité à recevoir de l'assurance incendie ECA, dont le montant sera connu une fois les décomptes définitifs bouclés.

31 Service des parcs et domaines

Organisation du concours Ancien-Stand

		Budget		Crédit suppl.	
31.318	Honoraires et prestations de services	CHF	1'805'600.-	CHF	401'300.-
31.438	<i>Prestations facturées aux crédits d'investissements</i>	CHF	0.-	CHF	-57'300.-
31.439	<i>Autres recettes</i>	CHF	-166'500.-	CHF	-344'000.-

Le Service des parcs et domaines (SPADOM) est chargé d'organiser le concours des espaces publics de l'Ancien-Stand en lien avec les opérations de réhabilitation des bâtiments.

Le financement des frais du concours (montant plafond CHF 430'000.- TTC) est réglé dans la convention tripartite de la manière suivante :

- Logement Idéal : 60% (CHF 258'000.-) ;
- Fondation de l'Orme : 20% (CHF 86'000.-) ;
- Ville de Lausanne : 20% (CHF 86'000.-).

La part de la Ville de Lausanne sera supportée par le budget de fonctionnement du SPADOM (CHF 28'700.-), sans augmentation de l'enveloppe allouée, ainsi que par une prise en charge par le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP) (CHF 57'300.-) via le préavis N° 2020/48 « Interfaces m3 – étape 1 – crédit d'études ».

Aussi afin d'organiser ce concours, le SPADOM sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 401'300.-, soit pour la part non intégrée au budget de fonctionnement, entièrement compensé par la refacturation aux partenaires précités.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		Services		TOTAL PAR NATURE	
		35 Service des écoles et du parascolaire	37 Service de psychologie scolaire		
NATURE	301	Personnel administratif et d'exploitation		553'000	553'000
	303	Assurances sociales		50'600	50'600
	304	Caisses de pensions et de prévoyance		78'300	78'300
	305	Assurances accidents et maladie		1'500	1'500
	309	Autres charges des autorités et du personnel		3'800	3'800
	311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	276'000	31'200	307'200
	314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	2'106'000		2'106'000
	317	Réceptions, manifestations et notes de frais - Effectif		27'400	27'400
	318	Honoraires et prestations de services		60'400	60'400
		Total des charges	2'382'000	806'200	3'188'200
	451	Participations et remboursements	-971'000	-806'200	-1'777'200
		Total des revenus	-971'000	-806'200	-1'777'200
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	1'411'000	0	1'411'000	
	Page du préavis	page 8	page 11		

35 Service des écoles et du parascolaire

Demande pour des travaux d'entretien et l'achat de mobilier pour les APEMS – Rentrée 2024

		Budget		Crédit suppl.	
35.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF	714'100.-	CHF	276'000.-
35.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	7'500'000.-	CHF	695'000.-
35.451	<i>Participations et remboursements</i>	CHF	-13'977'900.-	CHF	-971'000.-

Conformément au programme de législature, le Service des écoles et du Parascolaire (SEP) va ouvrir des places d'accueil parascolaire à la rentrée scolaire 2024, dont :

- 97.2 places pondérées à l'APEMS du Loup ;
- 39.6 places pondérées à l'APEMS du Contigny ;

- 21.6 places pondérées à l'APEMS des Aubépines ;
- 21.6 places pondérées à l'APEMS de la Pontaise ;

- 10.8 places pondérées à l'APEMS de Prélaz ;
- 108 places pondérées dans les structures 7-8P (Rouvraie, Bergières et Elysée).

Trois sources de financement sont acquises en lien à la création de places, décrites ci-après.

Conformément aux articles 28 et 50 de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en Sus du subventionnement de la masse salariale éducative, le Service des écoles et du parascolaire (SEP) perçoit des aides financières de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE), sous deux formes :

- d'une part, l'aide à la pierre permet de subventionner les travaux, afin de créer de nouvelles places. A raison de CHF 3'300.- par place maximum, ce soutien est administrativement affecté au financement des travaux d'aménagement et de transformation des espaces, afin de leur permettre d'accueillir des enfants conformément aux exigences de l'Office d'Accueil de Jour de l'Enfance (OAJE) qui octroie les autorisations d'exploiter. L'aide à la pierre se calcule en référence à la capacité d'accueil de la structure ;
- d'autre part, l'aide au démarrage est une contribution forfaitaire de CHF 4'500.- par nouvelle place créée. D'un point de vue administratif, il est acquis que ces aides au démarrage permettent de financer le mobilier des nouvelles structures. Ces aides étant octroyées en fonction du taux d'occupation des places, par prudence, le montant a été pondéré à hauteur de 75 % pour prendre en compte les disparités des besoins pour l'accueil du matin, de midi et de l'après-midi. Une part de l'aide au démarrage perçue pour la création de place à la rentrée 2023 est également passée en transitoire.

De même, sur la base de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, le SEP fait des demandes de subventions auprès de l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) pour obtenir une aide financière pour l'ouverture de places d'accueil parascolaire. Fonction du nombre de places offertes, occupées et non occupées, pondérées en fonction du nombre d'heures d'ouvertures sur l'année et variable sur les trois premières années d'ouverture, cette aide prend la forme de forfaits par place, allant de CHF 1'266.65 à CHF 2'533.35. Ces montants sont également prioritairement affectés à l'achat de mobilier et de matériel pédagogique.

Cependant, l'octroi de ces différentes aides intervient après l'ouverture des structures concernées et transmission de justificatifs. Au vu des besoins, ces ouvertures de places sont validées pour la rentrée 2024 et les travaux d'entretien ainsi que l'achat de mobilier et doivent pouvoir être finalisés en vue de cette échéance. Si une partie de ces montants est pris sur le budget du SEP et sur les DIPA liés aux grands travaux, il est planifié de financer le reste (travaux et mobilier) par le biais de ces subventions.

Travaux à financer

- APEMS de Prélaz, agrandissement de l'antenne Fanfare (travaux de transformation) : CHF 35'000.- ;
- APEMS des Aubépines, aménagement d'une nouvelle antenne Beaulieu, (travaux de transformation) : CHF 70'000.- ;
- APEMS de Contigny, travaux de rénovation et d'aménagement d'une nouvelle structure CHF 140'000.- ;
- Accueil parascolaire 7-8P des Bergières : CHF 150'000.- ;
- Accueil parascolaire 7-8P de la Rouvraie : CHF 150'000.- ;
- APEMS de Riant-Pré, mise en conformité de l'antenne Vennes (travaux de transformation) : CHF 50'000.- ;

— Accueil parascolaire 7-8P de l'Elysée : CHF 100'000.-.

Mobilier à acquérir pour les sites suivants, pour un montant total de CHF 276'000.-

- APEMS de Prélaz, agrandissement de l'antenne Fanfare ;
- APEMS des Aubépines, nouvelle antenne Beaulieu ;
- APEMS de Contigny, nouvelle structure ;
- APEMS d'Entre-Bois
- Accueil parascolaire 7-8P de la Rouvraie ;
- Accueil parascolaire 7-8P des Bergières ;
- Accueil parascolaire 7-8P de l'Elysée

Remplacement des sources lumineuses traditionnelles par des sources LED

		Budget		Crédit suppl.	
35.314	Entretien des immeubles du PA et du PF, routes et territoire	CHF	7'500'000.-	CHF	1'411'000.-

La présente demande du Service des écoles et du parascolaire s'inscrit dans le catalogue des axes d'action et mesures proposées au Plan climat. Notre demande concerne le premier axe d'action : diminution de la consommation d'énergie, ainsi que la 4^{ème} de ses mesures : optimiser les installations de la Ville et réduire les consommations d'énergie.

L'éclairage des bâtiments scolaires et leurs infrastructures sportives est responsable d'une large part de la consommation électrique de ces équipements. La proposition ci-dessous consiste à remplacer les sources lumineuses traditionnelles (halogènes, incandescentes, tubes lumineux, vapeur de mercure, etc.) par des luminaires LED. Il s'agirait de mettre en place des sources économes distinguées par leur efficacité énergétique élevée.

Les bâtiments scolaires, et plus précisément les salles de classe ont bénéficié en règle générale d'un éclairage avec tubes lumineux. Ces lampes fluorescentes sont désormais interdites à la vente et à l'importation en Suisse et dans l'Union européenne (UE) à cause du mercure qu'elles contiennent. Afin de ne pas péjorer l'exploitation future des locaux scolaires, un investissement massif devra être consenti ces prochaines années afin de remplacer les sources actuelles.

Selon la configuration des sites et leurs spécificités techniques, il est prévu des systèmes fonctionnant sur la base d'un détecteur de présence et selon la lumière du jour. La solution de reconvertir les anciens luminaires sera préconisée dans la mesure du possible. Dans les autres cas, un remplacement du système complet est prévu. Les luminaires et ampoules lumineuses ayant fait leur temps seront recyclés.

Selon la nature des prestations à réaliser, des subventions fédérales et/ou communales seront demandées pour chacun des projets. Les montants ont été estimés et figurent dans le tableau ci-dessous.

Le remplacement des sources lumineuses devrait comporter des nettes économies d'énergie. Les estimations faites par des spécialistes situent cette valeur, pour les classes et salles de gym, autour du 60% de la consommation actuelle. Pour l'ensemble de projets cités ci-dessous, et sous l'angle financier, les économies sont estimées à CHF 160'000.- par année.

En 2023, une demande complémentaire de nature analogue à la présente demande a été déposée. La totalité des travaux prévus au moment de la demande ont été réalisés dans l'intervalle. Les sites suivants ont été identifiés et font partie de la présente demande de financement :

Collège	Locaux concernés	Devis (TTC)	Estimation Subv. Equiwatt
Bergières	Rythmique + salle de gym	45'000	0
Beaulieu	Apems – 6 salles de classes	60'000	13'500
Belvédère	Aula, hall d'entrée	20'000	4'500
Bergières	Salle omnisport	80'000	20'000
Bergières	Bât C - 2ème étage	60'000	0
Boissonnet	Site complet	125'000	20'000
Chailly	Site complet	50'000	11'500
Colline	Bâtiment	52'000	11'500
Croix-d'Ouchy	Bâtiment 2, gymnastique	155'000	20'000
Elysée	Salles de classe	150'000	20'000
Entre-Bois	CQCL	95'000	20'000
Entre-Bois	Pavillon	40'000	9'000
Figuier	Bâtiment	35'000	8'000
Mon-Repos	Collège	145'000	20'000
Montriond	Salle de gym	15'000	3'500
Prélaz	Salles de classe	100'000	20'000
Sallaz	Site complet	50'000	11'500
St-Roch	Annexe	48'000	11'000
VCLB	Site complet	50'000	11'500
Vieux-Moulin	Gymnastique	36'000	8'000
Total		1'411'000	243'500

37 Service de la psychologie scolaire

Augmentation de l'effectif des spécialistes de 4.85 EPT

		Budget	Crédit suppl.
37.301	Personnel administratif et d'exploitation	CHF 5'979'100.-	CHF 553'000.-
37.303	Assurances sociales	CHF 544'600.-	CHF 50'600.-
37.304	Caisses de pensions et de prévoyance	CHF 833'600.-	CHF 78'300.-
37.305	Assurances accidents et maladie	CHF 16'800.-	CHF 1'500.-
37.309	Autres charges des autorités et du personnel	CHF 36'700.-	CHF 3'800.-
37.311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	CHF 26'300.-	CHF 31'200.-
37.317	Réceptions, manifestations et notes de frais –Effectif	CHF 27'000.-	CHF 2'500.-
37.318	Honoraires et prestations de services	CHF 61'400.-	CHF 10'400.-
37.451	<i>Participations et remboursements</i>	<i>CHF -6'742'000.-</i>	<i>CHF -731'300.-</i>

Le Service de psychologie scolaire s'est vu octroyer 4.85 EPT supplémentaires par le Canton. Il convient donc d'alimenter en conséquence le budget consacré, sachant que les professionnels psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) bénéficient également d'un budget formation et supervision.

Les frais supplémentaires en lien avec les prestations PPLS seront pris en charge par le Canton dans le cadre de la convention qui lie le Service de psychologie scolaire à l'Etat de Vaud.

Prise en charge des abonnements Mobilis 11 & 12 au sein du service

		Budget		Crédit suppl.	
37.317	Réceptions, manifestations et notes de frais - Effectif	CHF	27'000.-	CHF	24'900.-
37.451	<i>Participations et remboursements</i>	<i>CHF</i>	<i>-6'742'000.-</i>	<i>CHF</i>	<i>-24'900.-</i>

L'abonnement Mobilis des zones 11 et 12 sera entièrement pris en charge par notre Service et ce pour l'ensemble du personnel Psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire (PPLS).

Concrètement pour chaque collaborateur et collaboratrice, le montant remboursé est de CHF 402.- obtenu par la déduction du bon offert de CHF 300.- offert à l'ensemble du personnel Ville sur un bon Mobilis annuel d'une valeur de CHF 702.-, Le montant de crédit supplémentaire demandé correspond donc à 62 collaboratrices et collaborateurs multiplié par CHF 402.-, soit $402 \times 62 = \text{CHF } 24'924.-$

Les frais supplémentaires en lien seront pris en charge par le Canton dans le cadre de la convention qui lie le Service de psychologie scolaire à l'Etat de Vaud.

Changement dans l'interprétariat au sein du service

		Budget		Crédit suppl.	
37.318	Honoraires et prestations de services	CHF	61'400.-	CHF	50'000.-
37.451	<i>Participations et remboursements</i>	<i>CHF</i>	<i>-6'742'000.-</i>	<i>CHF</i>	<i>-50'000.-</i>

Le fait de recourir à de l'interprétariat pour les enfants allophones est désormais confié à un tiers l'Association Appartenances. Il convient donc d'alimenter en conséquence le budget consacré.

Sur volonté du Canton qui conventionne le Service et par souci de clarté pour le Canton sur les frais d'interprétariat, il a été décidé par le Canton d'uniformiser la pratique qui se fait au Canton à savoir de passer par un tiers pour toutes les demandes d'interprétariat.

Les frais supplémentaires en lien avec les prestations psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) seront pris en charge par le Canton dans le cadre de la convention qui lie le Service de psychologie scolaire à l'Etat de Vaud.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

Néant

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN****10 Secrétariat municipal**Outil de gestion des séances de la municipalité et du conseil communal

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis 2019/11	Outil de gestion des séances de la municipalité et du conseil communal	CHF 544'000.-	CHF 13'800.-

Suite à la mise en production de l'application, un certain nombre d'améliorations ont été apportées afin de simplifier la prise en main de l'application et rendre le travail plus efficace.

Au vu des coûts raisonnables que ces modifications engendraient et des gains quant à son adoption par les utilisateurs, il était important de prendre en compte ces demandes.

Ces dernières ont été traitées au fur et à mesure, dans les mois qui ont suivis. Certaines demandes ont été traitées un peu plus tardivement afin de vérifier que le besoin était avéré même après plusieurs mois d'utilisation. Ces développements ont induit un dépassement des coûts de développement de CHF 13'800.-.

Ce dépassement est compensé par une non dépense sur la rubrique 318 du Secrétariat municipal.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement – Culture et développement urbain – sous division 10 « Secrétariat municipal »

3. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2024/20 de la Municipalité, du 2 mai 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2024, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>4'513'200.00</u>	<u>-2'612'500.00</u>	<u>1'900'700.00</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires (détail en page 13 du préavis)	<u>13'800.00</u>	<u>0.00</u>	<u>13'800.00</u>

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter